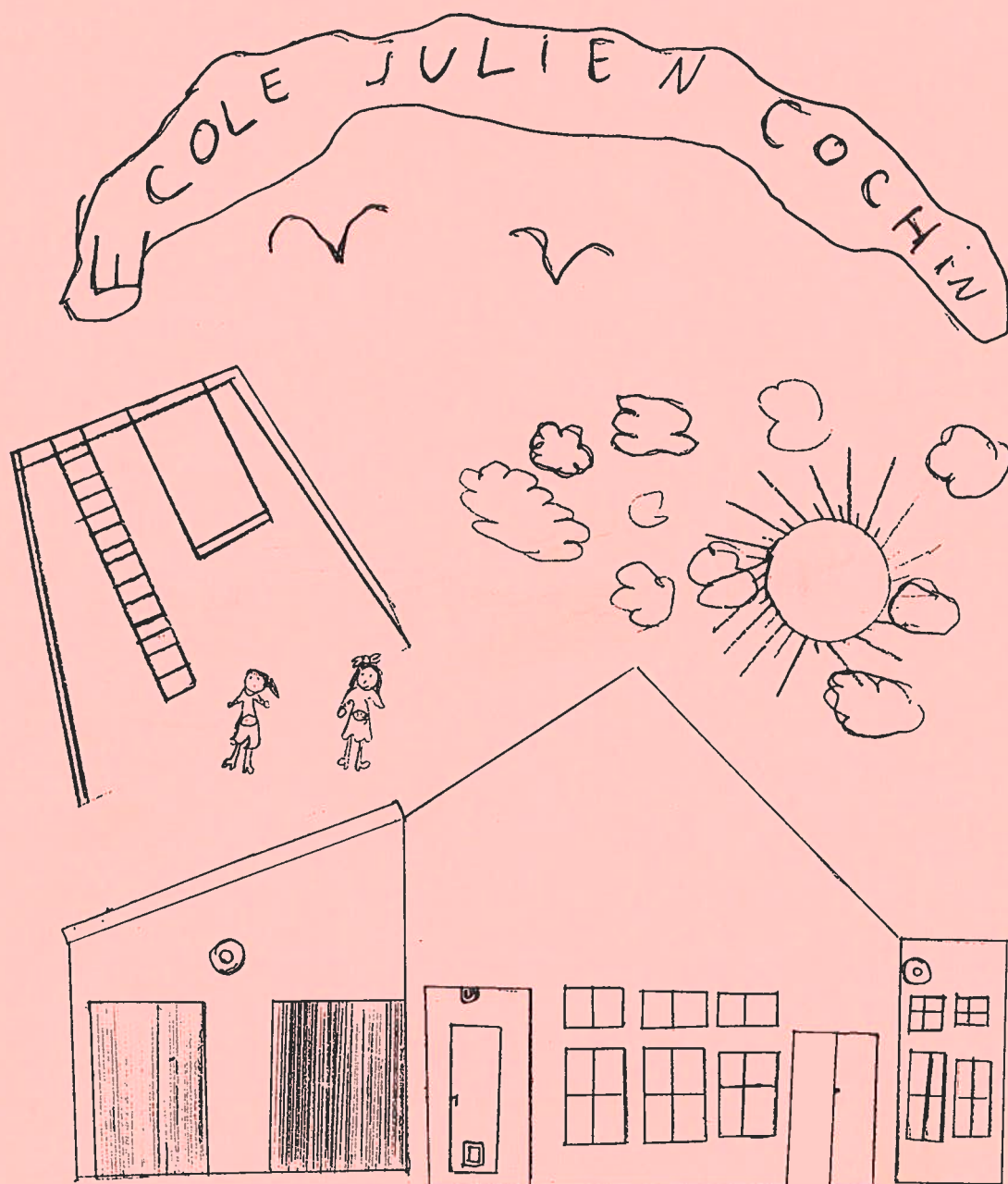


JUMEAUVILLE



bulletin municipal

SEPTEMBRE 1995

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY CHARLES A. BEAUPRE

NEW YORK: THE CENTURY CO., 1900.

Jumeauville, le 3 Octobre 1995

Madame, Monsieur,

Voici la rentrée. J'espère que la période des vacances s'est déroulée de la façon la meilleure pour vous tous.

Le rythme du mois de septembre est élevé: après les municipales du mois de juin, les réunions, les élections dans les différents Syndicats ou SIVOM se succèdent jour après jour.

La vie politique départementale avec les sénatoriales, a permis à notre Commune de recevoir quelques personnalités de premier plan.

Monsieur Bellanger Sénateur des Yvelines;

Monsieur Braye Maire de Buchelay, Président du D.U.M.;

Monsieur Demaison Conseiller Général, Maire de Maule;

Monsieur Larcher Sénateur des Yvelines, Maire de Rambouillet;

Monsieur Rocard Ancien Premier Ministre, Député Européen;

Nous avons évoqué avec ces responsables les difficultés de nos Communes rurales, souvent Communes « dortoirs » où les charges sont de plus en plus élevées et les moyens faibles. Espérons que chacun d'entre eux agisse pour une amélioration de nos finances locales.

La rentrée à l'école s'est déroulée de bonne manière. Monsieur Huguon, Madame Le Noé, Mademoiselle Bouvalot, Monsieur Post, encadrent nos enfants avec toutes les connaissances et disponibilités nécessaires. La cantine, dont le coût a légèrement augmenté, accueille les enfants, une classe de neige est actuellement à l'étude pour le premier trimestre 1996.

Le contrat emploi solidarité de Monsieur Choquet est terminé. Monsieur Guillaume le remplace pour une durée de trois mois renouvelable, il participera aux travaux d'entretien avec Monsieur Langlois.

Nous allons mettre à la disposition des personnes sans emploi un soutien sous forme de mise à disposition d'un téléphone et d'un minitel.

Courant septembre, la brocante s'est déroulée pour la première fois dans le centre du village, créant l'événement. L'exposition peinture le même jour obtint un grand succès, avec plus de cinq cents visiteurs admirant les oeuvres de nos artistes locaux. Félicitations à tous et continuons dans ce sens dans l'avenir.

Un oubli, lors de notre dernière parution, le temps de rédaction trop court, et les remerciements destinés au travail accompli par Madame Jégou depuis si longtemps sont restés dans l'ordinateur. Qu'elle trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

Notre journal est maintenant trimestriel, nous aurons donc l'occasion de vous informer de la vie de notre Village avec plus de détails.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of vertical and diagonal lines, likely representing the name of the Mayor.

SUR VOTRE AGENDA

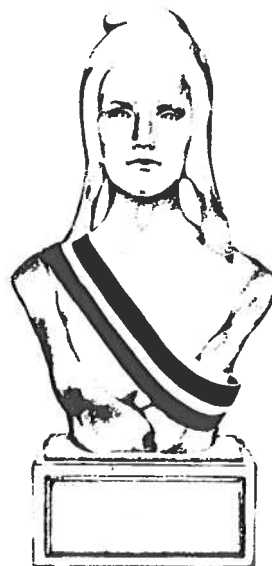
MAIRIE

Tél: 30.42.61.29

Fax: 30.42.34.77

Permanences du Maire

MARDI 18 à 19 heures
SAMEDI 9h30 à 12 heures
(suivant disponibilité ou sur rendez-vous)



MANIFESTATIONS QUI ONT ETE OU QUI SERONT

MAI	le 20	Repas des Anciens
JUIN	les 11 et 18 le 23 le 24 le 25	Elections Municipales Election du Maire et des Adjointes Kermesse de l'école Sortie de toutes les sections de Jumeauville Loisirs
JUILLET	le 14 le 14	Fête Nationale Concours de Pétanque
SEPTEMBRE	le 3 le 10 le 10 le 24	Concours de pétanque Foire à Tout Exposition des Arts Jumeauvillois Sortie VTT
OCTOBRE	le 6 le 22 le 22	Réunion publique d'information de Jumeauville Loisirs Finale du tournoi de tennis Sortie VTT
NOVEMBRE	le 11 le 11 le 12 le 26	Commémoration du 11 novembre 1948 Remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries Sortie VTT Sortie VTT
DECEMBRE	le 10 - - -	Sortie VTT Repas de Noël des enfants scolarisés à Jumeauville Sapin de Noël à la Mairie Distribution des colis de Noël aux Aînés

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 1995 (n°2)

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le 20 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur PIERRE SEIGE, Maire.

Étaient Présents : MM. LEGOUX, LANGLOIS, DROUIN, DUCRET, GRANGER, LAVRARD, MASSY, Mmes AUDRAIN, CHEVALIER, FIALAIRE, NIVERT, POTTIER;

Absents excusés : M. LECOQ a donné pouvoir à M. SEIGE
Mme PIOT a donné pouvoir à M. LANGLOIS

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Mme BERTHOU donne lecture du compte rendu de la séance du 23 juin 95.
Concernant les commissions communales, Monsieur le Maire rappelle que la commission Culture et Loisirs est composée de 5 membres du Conseil Municipal. Actuellement celle-ci est composée de 8 personnes, MM. SEIGE, GRANGER et DROUIN décident de se retirer de celle-ci.

Mme NIVERT qui a été désignée déléguée titulaire au Syndicat du Rû de Senneville, demande à être suppléante, Monsieur LANGLOIS Jean-Claude assurera les fonctions de délégué titulaire.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 mai 95 à la demande de Madame NIVERT. Elle fait remarquer que ses propos en fin de séance n'ont pas été évoqués, et demande que l'on ajoute la phrase suivante «une intervention de Mme NIVERT précisant son choix quant aux élections municipales ».

Madame CHEVALIER est nommée secrétaire de séance.

I) DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE - ART. L 122-20 DU CODE DES COMMUNES :

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.122-20 du Code des Communes, qui prévoit que le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire pour certaines affaires énumérées à cet article. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation à Monsieur le Maire pour l'exercice des droits de préemption, tel que défini dans le 15° alinéa de l'article L.122-20 du Code des Communes.

Les autres délégations seront données de façon ponctuelle au cas par cas.

A propos de délégation, Monsieur le Maire informe qu'il entend donner délégations de fonctions à 3 personnes :

- M. LEGOUX Raymond, 1er Adjoint pour les travaux et l'urbanisme
- M. LANGLOIS Jean-Claude, 2ème Adjoint, pour la voirie
- M. LECOQ Michel, Conseiller Municipal, pour l'information (sans indemnité)

Madame CHEVALIER demande si elle peut avoir délégation pour le Gîte communal.

Monsieur le Maire l'informe qu'il lui attribue cette délégation (sans indemnité) et précise à l'assemblée que ces délégations s'exercent sous la responsabilité du Maire.

II) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Conformément à la Loi du 3 Février 1992, Monsieur le Maire demande à son Conseil de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- 1°/ de fixer l'indemnité de fonction du Maire au taux maximal, soit 40% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 990 habitants.
- 2°/ de fixer l'indemnité de fonction des 2 Adjointes, à 40% de l'indemnité maximale du Maire. Dit que les crédits sont inscrits à l'article 666 du budget communal.

Madame AUDRAIN demande une explication sur le financement. Monsieur le Maire précise que ces sommes ont été prévues au B.P. 95.

III) INDEMNITES ELECTIONS - Mme JEGOU :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'à l'occasion des différentes élections, Mme JEGOU Jacqueline, secrétaire de Mairie, a accompli des travaux supplémentaires et qu'il est nécessaire de fixer les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections à lui verser. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement des indemnités suivantes :

- Elections Cantonales, Régionales et référendum, année 1992..... 1 824F
- Elections Européennes, Juin 1994..... 444F
- Elections Municipales (2 tours), Juillet 1994..... 1 100F
- Elections de la Mutualité Sociale Agricole, octobre 1994..... 244F

soit un total de..... 3 612F

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 615 du budget communal.

IV) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

POSTE O.E.V.P. :

Monsieur le Maire informe son conseil que le tableau actuel des emplois comporte le poste de O.E.V.P. (Ouvrier d'Entretien de la Voie Publique). Cette catégorie d'emploi n'existant plus, Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste et de créer le poste d'Agent d'Entretien, dont l'échelle de rémunération est comprise entre l'indice 224 et 343. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- 1°/ de supprimer le poste de O.E.V.P.
- 2°/ de créer le poste d'Agent d'Entretien.

POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Il avait été précisé que le poste créé le 25 mars 95 serait supprimé au départ de Mme JEGOU pour être remplacé par un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{de} Classe. Le Conseil Municipal, vu le tableau des emplois, considérant que l'agent nommé sur le poste d'Adjoint Administratif bénéficie d'un avancement de grade à compter du 1^{er} Août 95, décide à l'unanimité :

- 1°/ De supprimer le poste d'Adjoint Administratif.
- 2°/ De créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{de} Classe, dont l'échelle de rémunération est comprise entre l'indice 249 et 407.

Plusieurs conseillers souhaitent avoir des précisions sur la position administrative des autres employés de la commune, Monsieur le Maire répond :

Concernant Madame LECLERC, que celle-ci souhaite partir et restera donc sous contrat à durée déterminée jusqu'à son départ.

Melle FEVRE, pourrait effectuer les démarches nécessaires pour devenir A.S.E.M (Assistante des Ecoles maternelles) et envisage de préparer le concours.

Mme POLI a été recrutée sous contrat à durée déterminée.

M. CHOQUET, sous contrat emploi solidarité termine son contrat le 30 septembre 95.

V) PRIX DU REPAS DE LA CANTINE - RENTREE SCOLAIRE 95/96 :

La Sté la Normande, fournisseur des repas de la cantine scolaire hausse ses prix de 2.15%. Le tarif du repas pour l'année scolaire 94/95 était de 22.20F pour les repas réguliers et 24.50F pour les repas occasionnels.

Monsieur le Maire propose de répercuter cette hausse, ce qui porterait les tarifs à 22.65F et 25F. Une large discussion s'engage. La proposition de fixer le repas régulier à 22.60F et le repas occasionnel à 30F est refusée par 11 voix contre, 3 pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif unique pour l'année 95/96 à 22.60F le repas. Cette proposition est retenue à la majorité (11 pour, 3 contre, 1 abstention).

VI/ TARIF 1996 / LOCATION GITE :

Monsieur le Maire informe son conseil que le relais départemental des Gîtes Ruraux demande de fixer les tarifs de location pour l'année 96, afin de préparer l'édition 96 du guide des Gîtes ruraux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter les tarifs 1995 pour l'année 1996, soit,

TARIF 1996 DU GITE / SEMAINE POUR 6 PERSONNES :

JUILLET/AOUT : 1 860F
VACANCES SCOL: 1 640F
BASSE SAISON : 1 530F
Personne supplémentaire : 40F/Jour/personne

VII) LOCATION PROPRIETE PETIT :

Les locataires doivent partir le 31 Août, l'étude notariale de Mantes cherchera de nouveaux locataires. Elle déconseille une augmentation du prix de la location qui s'élève à 6 018F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir le prix du loyer mensuel à 6 018F. Dit que la recherche de nouveaux locataires sera effectuée par l'étude de Maître LECLIN, chargée de l'établissement du bail de location.

VIII) QUESTIONS DIVERSES :

14 JUILLET :

Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la fête du 14 juillet, qui a vu une assistance nombreuse et qui s'est bien déroulée. Monsieur le Maire confirme que le feu d'artifice a été offert par le comité des fêtes.

CONCOURS MAISONS FLEURIES :

La tradition de ce concours sera conservée, sans distinction de catégorie. Un premier passage du jury aura lieu avant le 15 Août et un second passage avant le 15 septembre. Le jury composé de Mmes POTTIER, AUDRAIN, CHEVALIER et MM. MASSY, LANGLOIS, DUCRET, DROUIN se réunira en octobre et les prix seront remis le 11 Novembre.

EAU POTABLE :

La DDASS a envoyé les résultats de l'analyse de l'eau du robinet, dont le prélèvement a eu lieu le 21 juin. Les résultats sont satisfaisants et font apparaître une eau de bonne qualité.

PERMANENCES MAIRIE DU MOIS D'AOUT :

Pendant la période du 5 au 25 août, la permanence de la mairie aura lieu le samedi matin de 10h à 11h30 pour toutes démarches administratives ordinaires.

ELECTIONS SENATORIALES :

Elles auront lieu le 24 septembre prochain. La date des élections des délégués des conseils municipaux est fixée au dimanche 3 septembre.

COMMISSION INFORMATION :

La commission se réunira fin juillet ou début août. Un bulletin succinct sera élaboré maintenant, et un bulletin trimestriel sera mis en place à partir de septembre 95.

TRAVAUX MAIRIE :

Du fait de l'absence de M. CHOQUET en congé de maladie, il a fallu demander à l'Entreprise ZIRPOLI, un devis pour la démolition du mur de clôture et des piliers de la mairie ainsi que l'enlèvement d'une partie du bitume de la cour. Ce devis s'élève à 9 000F H.T. et 10 674F T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Marché, dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 232 du budget supplémentaire 95

PLAN POUR L'EMPLOI :

Monsieur le Préfet signale que pour créer des emplois, il sera fait la chasse au travail clandestin et que des contrôles sont prévus. Il demande une grande attention du Conseil Municipal.

CHEMINS RURAUX :

Les agriculteurs qui souhaiteraient participer aux travaux de la commission de la voirie concernant les chemins ruraux et l'environnement pourront le faire.

POMPE A INCENDIE :

M. DROUIN demande si la pompe est réparée. Monsieur le Maire répond qu'il manque un démarreur, le devis de réparation s'élève à 1 800F. Monsieur le Maire signale que la CISE va intervenir au devant de chez M. BOUCHER pour dévier une buse. Ces travaux s'élèvent à 5 600F H.T.

BORNES INCENDIE :

Monsieur le Maire rappelle que la CISE est la société chargée de l'entretien et du contrôle du débit des bornes d'incendie sur la commune.

BRUIT :

M. LAVRARD demande si le Maire est compétent pour régler les problèmes de bruit de voisinage. Monsieur le Maire répond qu'actuellement aucun arrêté n'est pris, et que les règles de bienséance doivent s'appliquer.

CLASSE DE NEIGE :

Comme à l'accoutumée, une classe de neige est à l'étude.

VISITE DES PROPRIETES DE LA COMMUNE :

A la demande de plusieurs conseillers et sur proposition de M. le Maire, une visite des propriétés de la commune sera organisée pour le Conseil Municipal le 3 septembre au matin.

STATIONNEMENT RUE D'HARGEVILLE :

Considérant le gabarit des engins agricoles, il est conseillé aux riverains de la rue d'Hargeville de se stationner côté trottoir, c'est à dire à gauche en montant.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22H50.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the end, all enclosed within a large, sweeping loop.

Pierre SEIGE

DIVERS

BIBLIOBUS

Le camion du bibliobus passera le vendredi 20 octobre à 13 heures 30. Chacun peut venir choisir les ouvrages qui seront déposés en Mairie. Les prêts de livres se font aux heures d'ouverture de la Mairie.



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour un week-end

Jumeauvillois	1000 Frs
Extérieurs	2500 Frs

Une caution est demandée; le montant en est de 2000 Frs.

OPERATION « BOURSES AVENTURES JEUNES 78 » 1995-1996

Dans le cadre de son programme d'intervention en faveur de la Jeunesse et du sport, le Conseil Général a décidé de lancer une opération « Bourses aventures jeunes 78 ».

L'objectif fixé étant d'encourager les initiatives exemplaires individuelles ou collectives de jeunes, cette opération s'adresse à tous les jeunes de 15 à 25 ans, domiciliés dans les Yvelines, ou groupes de jeunes aux mêmes conditions d'âge.

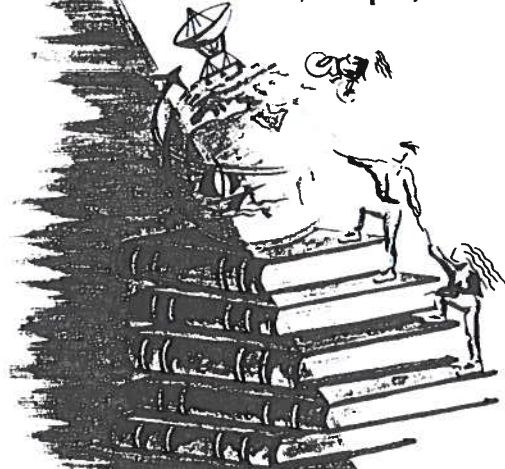
Les projets ainsi présentés pourront être sportifs, culturels, scientifiques ou documentaires.

Dates de dépôt des dossiers fixées au:

15 octobre 1995 et 30 avril 1996
Conseil Général
Direction générale des Services du
Département
78012 VERSAILLES CEDEX

Le règlement complet est disponible en Mairie.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES CRÉE
BOURSES - AVENTURES - JEUNES 78
Vous avez des idées, des projets ...



Lancez-vous dans
une nouvelle aventure !

POUR LES 15 - 25 ANS YVELINOIS - BOURSES AVENTURES JEUNES 78 - 40.000 F
DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOSSIERS : 15 OCTOBRE 1995 - DATE DÉPÔT : 30 AVRIL 1996
Renseignements auprès de la Direction de l'Enseignement, de la Culture et des Sports
Tél. 39 02 78 78 (poste 31.00 ou 31.97)

Yvelines 78

ECOLE

66 enfants sont scolarisés dans notre école pour 1995/1996. Les instituteurs sont pour cette année:

Monsieur Michel HUGUON

Mademoiselle BONVALOT

Madame LE NOE (temps partiel)

Monsieur Ludwig POST (temps partiel)

Une classe de neige est à l'étude pour les élèves de Monsieur HUGUON.

Les cours de piscine concerneront 11 élèves du CP et 7 de CE1 pour la période du 18 septembre 1995 au 8 janvier 1996.

RAPPEL

le prix des repas pris à la cantine est fixé à 22,60 Frs par repas

SAMEDIS LIBERES 1995/1996

23 septembre	17 février
30 septembre	2 mars
21 octobre	30 mars
18 novembre	6 avril
9 décembre	11 mai
13 janvier	25 mai

VACANCES SCOLAIRES 1995/1996 POUR L'ACADEMIE DE VERSAILLES

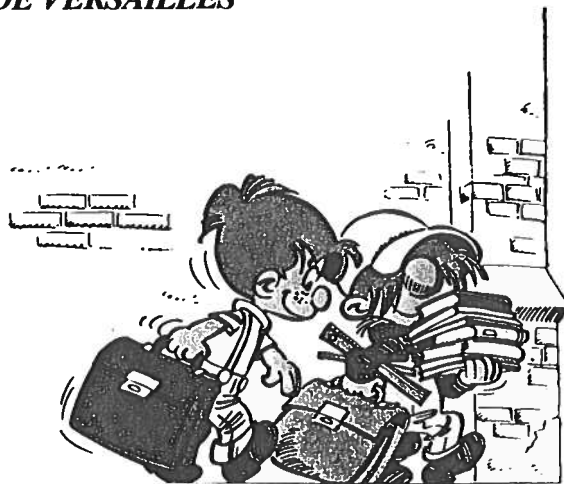
TOUSSAINT du jeudi 26 octobre au soir
au lundi 6 novembre au matin

NOEL du jeudi 21 décembre au soir
au jeudi 4 janvier au matin

HIVER du samedi 2 mars midi
au lundi 18 mars au matin

PRINTEMPS du mercredi 17 avril au midi
au jeudi 2 mai au matin

ETE le samedi 29 juin à midi
le mardi 25 juin au soir pour les collèves



ATTENTION

Dans le cadre des directives préfectorales, l'arrêt et le stationnement de tous véhicules sont interdits devant les écoles. La gendarmerie sera inflexible envers les contrevenants.

COMITE DES FETES

Le Président, Patrick GRANGER et toute la nouvelle équipe:

vous font savoir que, malgré les caprices du temps, la foire à tout du 10 septembre présente un bilan positif.

remercient tous les participants ainsi que Monsieur le Maire qui nous a facilité la tâche en permettant cette manifestation « au coeur du village », très appréciée des exposants venus des alentours. Tous ont apprécié l'accueil, l'organisation et la gentillesse de nos bénévoles.



MERCI A TOUS

Nous présenterons dans le prochain bulletin municipal le calendrier des sorties 95/96 en espérant qu'elles vous satisferont et que vous viendrez nombreux.

A BIENTOT

LE BUREAU.



JUMEAUVILLE LOISIRS est une association qui permet à ses adhérents de pratiquer le Tennis, la Gymnastique, la Pétanque, la Peinture et le V.T.T.

Elle invite tous les habitants le:

vendredi 6 octobre à 20 heures 30 à la Salle des Fêtes

pour leur présenter ses sections et les informer sur leurs activités.

A cette occasion, l'association souhaite recueillir toutes les nouvelles suggestions et propositions qui permettront d'ouvrir d'autres horizons.

VENEZ NOMBREUX !

SOYEZ CURIEUX !

SECTION V.T.T.

Jumeauville Loisirs est heureuse de vous faire part de la naissance de sa petite dernière:



LE V.T.T. JUMEAUVILLE

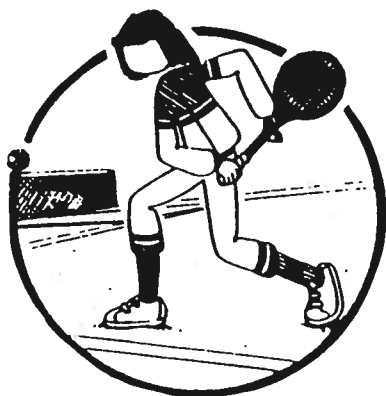
La Présidente:	Brigitte FIALAIRE	30.42.30.34
et son bureau,		
Vice-Président	Stéphane BOSSU	34.97.03.76
Trésorier	François MASSY	30.93.93.04
Secrétaire	Frédéric ROUSSEL	30.42.68.31

Vous invitent à sa première sortie qui se déroulera le:

SAMEDI 7 OCTOBRE à 14 heures.

A cette occasion, un biathlon sera organisé, initiation au tir à l'arc et V.T.T., ouvert à tous les intéressés.

Si vous avez des suggestions, nous vous donnons rendez-vous le 6 octobre à l'occasion de la réunion d'information générale de Jumeauville Loisirs.



SECTION TENNIS

En décembre 1994, nous avons annoncé dans les pages du Bulletin Municipal, un programme d'activité: Tournoi, Double mixte à Pâques, Tournoi interne en mai et juin et Tournoi Intervillages en septembre, octobre.

Toutes ces rencontres se sont bien déroulées et actuellement nous sommes en plein tournoi intervillages.

La sortie familiale organisée fin juin par Jumeauville Loisirs a été, comme tous les ans, un succès auquel nous sommes heureux d'avoir contribué.

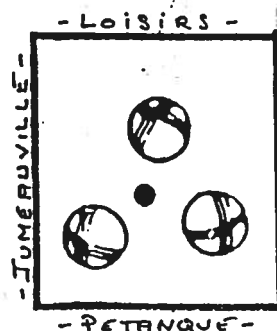
Notre seul regret est de n'avoir pu, faute de professeur, assurer les stages enfants en mai et juin. Mais nous nous attelons à la tâche afin de les assurer en 1996.

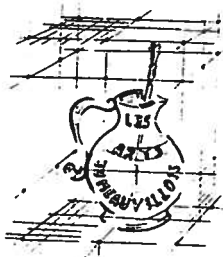
Le bureau

SECTION PETANQUE

Le bureau de la section Pétanque remercie vivement toutes les personnes qui, cette année encore, ont pris la peine de se déplacer par tous les temps.

Nous vous donnons rendez-vous au printemps toujours aussi nombreux.





LES ARTS JUMEAUULLOIS

L'exposition du 10 septembre 1995 a remporté un vif succès et nous vous remercions d'être venus nombreux encourager les élèves des Arts Jumeauillois.

Les cours de peinture et de dessin ont repris; ils ont lieu le:

Vendredi à partir de 19 heure 30 à l'école

Nous envisageons une sortie à Paris, au Grand Palais, pour l'exposition Paul Cézanne.

Venez nombreux nous rejoindre.

Vous pouvez contacter:

M. Bernard TONIN

30.93.96.45

Mme Jacqueline ARENAS

30.42.69.17



PAGE PRATIQUE

L'automne arrive, les impôts aussi.
et à quoi servent-elles?
de rendre plus accessible les

LES TAUX

Votés par les collectivités locales, ils permettent de calculer la part d'impôt qui revient à la commune, au département et à la région.

LA BASE

La base est égale à 50% de la valeur locative, qui elle même correspond au loyer annuel que vous pouvez tirer de la location de votre habitation. Le centre des Impôts Fonciers la revalorise tous les ans.

LA COTISATION

Elle est égale à: Base x Taux

LA BASE

La base pour les propriétés non bâties est égale à 20% de la valeur locative.

TAXE

taxe au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles. Elle ne concerne que certaines catégories de propriétés non bâties.

DATE DE MISE EN RECOUVREMENT

C'est le point de départ du délai de réclamation qui s'étendra jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. En revanche, évitez de payer avant cette date.

DATE LIMITE DE PAIEMENT

A moins d'une entente préalable avec votre percepteur, évitez de payer après cette date, cela coûte cher.

	COMMUNE	SYNDICATS DE COMMUNES	DÉP
■ PROPRIÉTÉS BÂTIES			
TAUX 1995	5,16%	0,931%	%
ADRESSE	LE DETAIL DE VOS BASES ET COTISATION		
BASE	FIGURE SUR LE OU LES FEUILLETS ANNEX		
COTISATION	ET ADRESSES SOUS PLI SEPARÉ		
ADRESSE			
BASE			
COTISATION	857	155	
■ PROPRIÉTÉS NON BÂTIES			
TAUX 1995	25,11%	4,53%	%
BASE	300	300	
COTISATION	75	14	
BASE DES DÉGREVEMENTS DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES			
PRÉS ET LANDES			
JEUNE AGRICULTEUR			

IMPOTS LOCAUX

Comment vos taxes foncières sont-elles calculées,
Nous avons essayé d'y répondre en tentant
termes du service des impôts!

ARTEMENT	RÉGION	TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT	TAXES ANNEXES	TOTAL DES COTISATIONS
			Ordures ménagères ⑥	F
4,51%	0,798%	%	4,12%	
IS PAR ADRESSE DES NUMEROTES				
749	132		982	2875
			Chambre d'agriculture	
16,23%	1,38%	%	4,12%	
60			300	111
10			12	
	"		"	
	"		"	
<ul style="list-style-type: none"> ■ TAXE POUR LE BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES : ■ COTISATION POUR LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES : BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MOSELLE : ■ FRAIS DE GESTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ⑤ ■ DÉGRÈVEMENT SUR PRÉS, LANDES ET ASSIMILÉS ⑦ ■ DÉGRÈVEMENT JEUNES AGRICULTEURS ⑦ 				239
SOMME A PAYER				3225F

TAXE ANNEXE

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

La taxe pour frais de chambre d'agriculture frappe toutes les parcelles non bâties soumises à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

DATE DE MISE EN RECOUVREMENT

31-08-95

DATE LIMITE DE PAIEMENT

15-10-95

FRAIS DE GESTION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Perçus par l'Etat, ils couvrent les dépenses des services qui calculent et perçoivent les impôts locaux. Ils représentent 8% du total des cotisations.

INFOS PRATIQUES

VIGNETTE 1995

PUISSANCE CV	VOITURES PARTICULIERES DE MOINS DE 5 ANS	VOITURES PARTICULIERES DE 5 A MOINS DE 20 ANS
1 à 4	248 Frs	124 Frs
5 à 7	470 Frs	235 Frs
8 à 9	1112 Frs	556 Frs
10 à 11	1310 Frs	655 Frs
12 à 14	2324 Frs	1162 Frs
15 à 16	2842 Frs	1421 Frs

RAMONAGE ENTRETIEN DES CONDUITS DE FUMEE

Il est fait obligation à tout occupant d'immeuble ou appartement de s'assurer du bon état des conduits de fumée pour l'évacuation des gaz de combustion.

En conséquence, un ramonage doit être assuré au moins une fois par an, au début de la période de chauffe. Ces opérations d'entretien, nettoyage et ramonage sont effectuées à l'initiative de l'utilisateur qui peut être le locataire, le propriétaire ou le gestionnaire. Elles sont exécutées par une entreprise qualifiée.

Un certificat de ramonage est ensuite remis à l'utilisateur, attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur.

CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE

Permanence téléphonique le mercredi après-midi de 14h à 17 h

30.98.39.40

Permanence un lundi et un mardi sur deux à la Mairie de Mézières sur rendez-vous. Prendre contact au 30.98.39.40

ADRESSES UTILES

Du linge de maison, des chaussures, des vêtements neufs ou en bon état que vous ne désirez plus porter?

Pensez aux défavorisés qui ont besoin de tout:

Vestiaire du Secours Catholique
27 Rue Sangle
78200 Mantes-La-Jolie
Téléphone: 30.92.26.62

EMMAUS
Route de Sandrancourt
78520 LIMAY
Téléphone: 30.92.05.31

Allocations Familiales 11ème circonscription	1 Rue Fontaine Mantes-La-Jolie	34.79.45.14
Sécurité Sociale Centre 161	16 Rue des Erables Mantes-La-Ville	30.98.33.00
A.N.P.E.	49 Rue du Clos Scellier Mantes-La-Jolie	30.63.85.70
France Télécom Agence commerciale	2 Rue Pierre Ronsard Mantes-La-Jolie	30.63.14.14
CISE (pour tous renseignements)	22 Rue du Moulin Les Essarts-Le-Roi	30.46.48.43
Collège de la Mauldre	54 Rue de Mareil Maule	30.90.92.22
Collège Benjamin Franklin	Route de La falaise Epône	30.95.47.40
Lycée Van Gogh	8 Rue Jules Ferry Aubergenville	30.90.26.99

ALLO URGENCES

· Pompiers de Maule	18	30.90.91.46
· Gendarmerie de Guerville	17	30.93.96.42
· SAMU	15	
· Centre antipoison		42.05.63.29
· Brûlures graves		42.65.44.40
· SOS Amitié		48.25.70.50
· Alcooliques anonymes		39.53.01.60
· Clinique de Montgardé		30.95.52.00

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux arrivants:

M. et Mme LEROY 30 Clos des Vergers

M. et Mme MARONNE 84 Grande Rue

Melle GAUTIER et M. BLAVET 4 Rue de Goussonville

M. et Mme BANCQUART/BORRECA 17 Rue des Rosiers



TRAVAUX D'AMENAGEMENT

<i>M. PAUCHET Guy</i>	<i>35 Grande Rue</i>
<i>Mme MANTRAND Christine</i>	<i>88 Grande Rue</i>
<i>M. ALEXANDRE Joël</i>	<i>7 Rue de l'Eglise</i>
<i>M. GIFFAUD Marcel</i>	<i>13 Rue Pichelou</i>
<i>M. PHILIPPE Marc</i>	<i>6 Ruelle Verte</i>

ETAT CIVIL

DECES

Monsieur Pierre ANDRE

le 3 Septembre 1995

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances à la famille.

RAPPEL

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Sont électeurs tous les français et françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Pour s'inscrire, il faut se présenter à la Mairie.

Cette démarche doit être faite **avant le 31 décembre** pour être inscrit sur les listes en 1996.

Toutes les personnes qui ont atteint ou atteindront l'âge de **18 ans avant le 29 février 1996** sont concernées.

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous êtes nés entre le **1er juillet 1978 et le 30 septembre 1978**, faites-vous recenser en octobre à la Mairie.

Imprimé en Mairie sous la responsabilité du Maire.
Rédacteur Principal: Michel LECOQ.
Rédacteurs: Commission d'information.
Remerciements à Mme LECLERC
Septembre 1995.